Accusé de réception en préfecture 075-257550004-20241212-2024-145-6-DE Date de télétransmission : 12/12/2024 Date de réception préfecture : 12/12/2024

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Mise en ligne le 16 décembre 2024

Délibération n° 2024-145-6 Séance du 10 décembre 2024

Adhésion à l'association club des utilisateurs Coriolis – CUC

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 28 novembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'association club des utilisateurs Coriolis (CUC),

Considérant que l'association club des utilisateurs Coriolis pourra constituer, pour le SIAAP, un lieu d'échanges ayant pour but de faciliter le partage d'informations et d'expériences,

Après en avoir délibéré

- Article 1 : Approuve l'adhésion à l'association club des utilisateurs Coriolis (CUC), dont le siège social se situe place du Docteur Lazare Goujon 69100 Villeurbanne.
- <u>Article 2</u>: Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette association.
- <u>Article 3</u>: Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 250 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER